



« Délice musical au marché des Lices » Fanfare du Conservatoire lors de la journée Portes ouvertes (19 mars 2011). Photo © Y.Peucat

**CONSERVATOIRE DE RENNES**  
**2011 / 2012**



« La foule » Titre d'une adaptation célèbre (M. Rivgauche), interprétée par Édith Piaf en 1957, de Que nadie sepa mi sufrir, valse péruvienne d'origine argentine (E. Dizeo / A. Cabral). Photo © É. Guémas

# LE CONSERVATOIRE

Établissement d'enseignement artistique en musique, danse, théâtre et établissement culturel de la ville de Rennes, le Conservatoire à Rayonnement Régional offre, à travers des parcours diversifiés de formation, une palette complète de disciplines.

L'apprentissage d'un art est constitutif d'une démarche éducative. Il participe à la formation de la personnalité, éveille la sensibilité, l'écoute, la concentration, la mémoire et l'imagination, et développe une culture personnelle.

Pleinement présent aux pratiques artistiques d'aujourd'hui, le Conservatoire est aussi dépositaire d'une histoire et d'un répertoire riche et varié.

L'enseignement propose l'apprentissage d'un langage spécifique, son analyse et sa compréhension à travers la pratique individuelle et collective instrumentale, vocale, chorégraphique ou théâtrale.

Ce document veut vous apporter le maximum d'informations pour connaître les cursus et cycles d'études, les différents départements d'enseignement, tous les cours proposés ainsi que les démarches administratives pour une inscription.

Nous espérons que vous pourrez trouver votre place dans cette offre et nous serons heureux de vous accueillir.

Benoît BAUMGARTNER

*Directeur*

# SOMMAIRE

## I. LES ÉTUDES DIPLÔMANTES

### A. HORAIRES TRADITIONNELS ET ARTS ÉTUDES

1/ Dominante instrumentale .....	9
2/ Dominante vocale .....	13
3/ Dominante chorégraphique .....	15
4/ Dominante théâtrale .....	15
5/ Autres dominantes .....	17
6/ Cursus Formation Musicale .....	17

### B. CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ET DANSE (CHAMD)

1/ Dominante instrumentale .....	17
2/ Dominante voix .....	19
3/ Dominante chorégraphique .....	19
4/ Établissements partenaires .....	19

### C. DIPLÔMES

1/ Dominante musicale .....	21
2/ Dominante chorégraphique .....	23
3/ Dominante théâtrale .....	23

## II. LES ÉTUDES NON DIPLÔMANTES

### A. INITIATIONS

1/ Pépinière musicale .....	25
2/ Découverte d'instruments .....	25
3/ Danse .....	25
4/ Théâtre .....	25
5/ Jazz .....	25

B. ATELIERS .....	27
-------------------	----

<b>III. LES MODALITÉS PRATIQUES</b> .....	29
<b>A. CONDITIONS D'ADMISSION</b>	
1/ Horaires traditionnels .....	31
2/ Horaires aménagés .....	33
3/ Arts Études .....	35
4/ Dispositions particulières pour les départements musiques actuelles amplifiées, jazz, direction de chœur, accompagnement .....	37
5/ Dispositions particulières pour l'entrée en ateliers.....	37
<b>B. LIMITES D'ÂGE PAR DISCIPLINE</b> .....	39
<b>C. TARIFS</b>	
1/ Frais de dossier .....	41
2/ Frais de scolarité .....	41
3/ Redevance annuelle pour prêt d'instruments .....	43
4/ Redevance annuelle pour prêt de salle .....	41
<b>D. BOURSES ET SÉCURITÉ SOCIALE</b> .....	43
<b>E. INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	
<b>À DESTINATION DES PARENTS</b> .....	45
<b>IV. LES CLASSES « ORCHESTRE »</b> .....	45
<b>V. LES RESSOURCES POUR LES ÉLÈVES</b>	
<b>A. CENTRE DE DOCUMENTATION</b> .....	47
<b>B. MISE À DISPOSITION D'INSTRUMENTS</b> .....	51
<b>C. UTILISATION DU LOCAL DE DÉPÔT DES INSTRUMENTS</b> ...	51
<b>VI. L'ACTION CULTURELLE</b> .....	51
<b>VII. LE DISPOSITIF</b>	
<b>MUSIQUE À L'ÉCOLE (M.A.E.)</b> .....	57
<b>VIII. L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES</b>	
<b>DU CONSERVATOIRE (A.P.E.C.)</b> .....	61



« **Cordes sensibles** » Les cordophones se jouent par pincement des cordes, par frappement (piano), par frottement (avec un archet) ou avec des cordes à vides. Photo © Y. Peucat

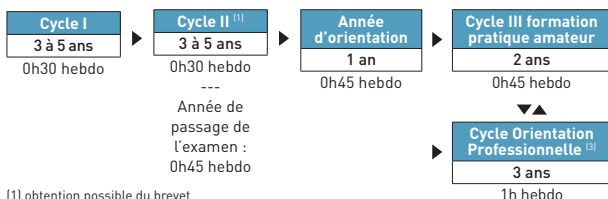
# I. LES ÉTUDES DIPLOMANTES

## A. HORAIRES TRADITIONNELS ET ARTS ÉTUDES

### 1/ DOMINANTE INSTRUMENTALE

Le cursus des études instrumentales est organisé autour d'un tronc commun constitué de la discipline dominante (instrument choisi), de la Formation Musicale et des pratiques collectives.

#### Cursus de la dominante instrumentale



(1) obtention possible du brevet

(2) obtention possible du Certificat d'Études Musicales (C.E.M.)

(3) obtention possible du Diplôme d'Études Musicales (D.E.M.)

La formation instrumentale individuelle est complétée par des cours collectifs complémentaires (3 à 4 élèves) :

- a) pour les pianistes : en IC2 et IC3 ..... 1h / semaine  
                                   en IIC1 ..... 1h / 2 semaines  
                                   (formation au déchiffrage instrumental)
- b) pour les violonistes : en IC3 ..... 0h45 / semaine

**NB** : une année post D.E.M. peut-être autorisée sous certaines conditions

#### Cursus de la Formation Musicale (FM)

<b>Cycle I</b> (4 ans)	niveau IC1 .....	1h (+0h45 chorale)
	niveau IC2 .....	1h (+0h45 chorale)
	niveau IC3 .....	1h (+0h45 chorale)
	niveau IC4 .....	1h (+0h45 chorale)
<b>Cycle II</b> (4 ans)	niveau IIC1 .....	1h30
	niveau IIC2 .....	1h30
	niveau IIC3 .....	1h30
	niveau IIC4 .....	1h30



### Cycle III (1 à 3 ans) sous forme de modules

<b>module « sens rythmique »</b> .....	1h30
<b>module « oreille mélodique »</b> .....	1h30
<b>module « oreille harmonique »</b> .....	1h30

## Cursus des pratiques collectives

### Cycle I

<b>chorale</b> (couplée avec la FM sur l'ensemble du cycle I) ...	0h45
<b>petit ensemble instrumental</b> .....	(IC4) ... 0h30 à 0h45

### Cycle II

Les pratiques collectives sont organisées en trois modules à valider dans l'ordre conseillé par l'équipe enseignante de l'élève en fonction de son âge et de son niveau instrumental.

#### Module « grand ensemble »

a/ Pour les pianistes, harpistes, guitaristes, accordéonistes, au choix :

<b>chœur de jeunes</b> .....	1h30	cf. fiche n°11
<b>ensemble vocal féminin « XX 15-25 »</b> .....	2h	cf. fiche n°10

b/ Pour les instrumentistes à cordes et à vent, au choix :

<b>orchestre à cordes</b> .....	1h15	
<b>orchestre d'harmonie</b> .....	1h15	
<b>orchestre symphonique</b> (par session) .....	2h	
<b>chœur de jeunes</b> .....	1h30	cf. fiche n°11
<b>ensemble vocal féminin « XX 15-25 »</b> .....	2h	cf. fiche n°10

#### Module « petit ensemble »

<b>petit ensemble instrumental</b> .....	0h30 à 0h45
--	-------------

#### Module « projet découverte » au choix :

<b>atelier musiques actuelles amplifiées</b> .....	1h
<b>atelier musiques traditionnelles</b> .....	1h
<b>atelier « improvisation »</b> .....	0h45 à 1h
<b>atelier « piano jazz »</b> .....	1h
<b>atelier « guitare jazz »</b> .....	1h
<b>atelier « jazz »</b> (niveau 1) .....	1h15
<b>projet personnel</b> de l'élève encadré par l'enseignant	
<b>projet de classe</b> initié par un enseignant	

### Cycle III « formation pratique amateur »

<b>orchestre symphonique</b> (par session) .....	2h
<b>musique de chambre</b>	
<b>projet découverte</b>	



« J'aime Lyre » L'art lyrique tire son appellation de la lyre, l'un des attributs d'Apollon musagète et de la Muse Érato, patronne de la poésie lyrique. Photo Y. Peucat

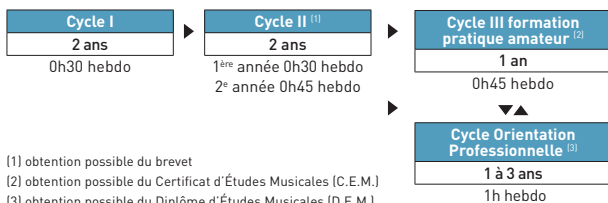
## Cycle « Orientation Professionnelle »

<b>orchestre symphonique</b> (par session) .....	2h
<b>initiation à l'accompagnement</b> (pianiste) .....	0h30
<b>musique de chambre</b>	

## 2/ DOMINANTE VOCALE

Le cursus des études vocales est organisé autour d'un tronc commun constitué de la discipline dominante (chant), de la Formation Musicale et des pratiques collectives.

### Cursus de la dominante vocale



(1) obtention possible du brevet

(2) obtention possible du Certificat d'Études Musicales (C.E.M.)

(3) obtention possible du Diplôme d'Études Musicales (D.E.M.)

**NB** : une année post D.E.M. peut-être autorisée sous certaines conditions

### Cursus de la Formation Musicale (FM)

<b>Cycle I</b> (2 ans)	niveau 1 .....	1h30
lycéen/étudiant/adulte	niveau 2 .....	1h30

<b>Cycle II</b> (4 ans)	niveau IIC1 .....	1h30
	niveau IIC2 .....	1h30
	niveau IIC3 .....	1h30
	niveau IIC4 .....	1h30

**Cycle III** (1 à 3 ans) sous forme de modules :

<b>module « sens rythmique »</b> .....	1h30
<b>module « oreille mélodique »</b> .....	1h30
<b>module « oreille harmonique »</b> .....	1h30

### Cursus des pratiques collectives

**Ensemble vocal féminin «XX 15-25»** ..... 2 h ..... cf. fiche n°10

**Chœur de chambre «Prolatio»** (obligatoire) ... 2 h ..... cf. fiche n°9

**Ensemble de jazz** (défini à chaque rentrée scolaire)

**Musique ancienne** (défini à chaque rentrée scolaire)

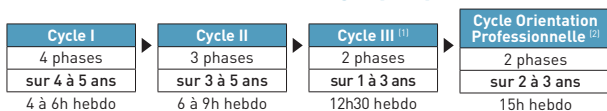


« **Pointes** » Technique qui consiste à danser sur l'extrémité distale, aplatie, du chausson de danse ou pointes (par opposition aux chaussons de danse en demi-pointes appelés « plats ») Photo © Y. Peucat

### 3/ DOMINANTE CHORÉGRAPHIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE cf. fiche n°3

Le cursus des études chorégraphiques est organisé par phases graduées regroupées en cycles.

#### Cursus de dominante chorégraphique



(1) Obtention possible de l'U.V. de technique du Certificat d'Études Chorégraphiques (C.E.C.)

(2) Obtention possible de l'U.V. du Diplôme d'Études Chorégraphiques (D.E.C.)

#### Initiation danse

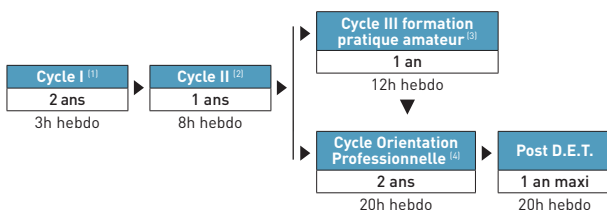
Pour les enfants de 4 à 7 ans, le cycle I peut être précédé d'une période d'initiation assurée par l'association Mouvances liée au Conservatoire par une convention de partenariat. Les cours se déroulent dans les locaux de l'association (7, rue de la Carrière).

### 4/ DOMINANTE THÉÂTRALE cf. fiche n°4

Le département théâtre du Conservatoire se veut un lieu concret d'études. On y enseigne le théâtre par la pratique d'acteur.

#### Cursus de la dominante théâtrale

Les études sont organisées selon un cursus de cycles pour une durée totale de 4 à 6 ans



(1) Au terme d'une auto évaluation accompagnée par l'équipe pédagogique,

l'élève est encouragé ou non à solliciter son entrée en cycle 2

(2) Trois possibilités : l'élève accède au cycle 3, l'élève peut se présenter au concours d'entrée du C.O.P., l'élève obtient une attestation validant son niveau d'étude

(3) Obtention possible d'un Certificat d'Études Théâtrales (C.E.T.)

(4) Obtention possible d'un Diplôme d'Études Théâtrales (D.E.T.).

#### Initiation théâtre

Le cycle I peut être précédé d'une année d'initiation réservée exclusivement aux élèves inscrits en seconde en section Arts Études au lycée Bréquigny dans l'objectif de passer un baccalauréat S., E.S., ou L (2h hebdomadaires + stage).



## 5/ AUTRES DOMINANTES

- Accompagnement ..... cf. fiche n°7
- Direction de chœur ..... cf. fiche n°8
- Jazz ..... cf. fiche n°6
- Musiques Actuelles Amplifiées ..... cf. fiche n°5
- Musiques traditionnelles ..... cf. fiche n°6

## 6) CURSUS FORMATION MUSICALE

Pour les élèves qui suivent uniquement la Formation Musicale, un cours hebdomadaire, du niveau correspondant à celui où ils ont été classés lors du test d'entrée, leur sera dispensé. Aucun diplôme ne sera délivré, seule une attestation de niveau pourra être fournie à la demande.

## B. CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS (CHAMD)

En partenariat avec l'Éducation Nationale, la ville de Rennes, via le Conservatoire, propose des cours d'enseignement artistique spécialisé dans le cadre de Classes à Horaires Aménagés pour des élèves du CE1 à la classe de 3<sup>e</sup>.

Ce dispositif, ouvert en priorité aux élèves de l'Académie de Rennes, a pour objectif de permettre à des enfants particulièrement motivés de mener des études musicales ou chorégraphiques et un enseignement général dans les meilleures conditions possibles. La liste des disciplines instrumentales proposées est définie chaque année.

### 1 / DOMINANTE INSTRUMENTALE

L'enseignement à horaires aménagés (CHAM) comprend obligatoirement la discipline dominante (instrument choisi) la Formation Musicale et la pratique collective. L'ensemble de cours d'enseignement artistique est organisé sur le temps scolaire à l'exception de la pratique collective en « grand ensemble » (orchestre à cordes et orchestre d'harmonie).



## 2 / DOMINANTE VOIX

### Chant choral (primaire)

Il s'agit d'un enseignement de pratique vocale destiné aux enfants du CE1 au CM2. Trois à cinq heures de cours de chant choral et de Formation Musicale sont dispensées au Conservatoire sur quatre jours.

### La Maîtrise (collège)

La Maîtrise permet de poursuivre une pratique du chant choral de haut niveau au collège de l'Adoration et au collège Anne de Bretagne. Des cours hebdomadaires comprenant la pratique du chant choral, la technique vocale, la Formation Musicale et l'initiation à la scène sont dispensés au Conservatoire. Une importante activité de diffusion nécessaire à la formation du chanteur est mise en place. Elle peut se dérouler sur les week-ends ou pendant les vacances scolaires.

## 3/ DOMINANTE CHORÉGRAPHIQUE

Les cours suivis dans le cadre des Horaires Aménagés sont ouverts aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. En référence au schéma d'orientation pédagogique de la danse émanant du Ministère de la Culture et de la Communication, une partie du temps hebdomadaire de cours pourra se dérouler hors temps scolaire pour les élèves danseurs en cycle II.

## 4/ ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

### ÉTABLISSEMENTS

		Dominante Instrumentale	Dominante Voix	Dominante Chorégraphique
Écoles élémentaires	<b>Contour Saint-Aubin</b> 10, Contour St-Aubin 35000 Rennes - Tél. 02 99 38 70 81	X	X	
	<b>Adoration</b> 63, rue d'Antrain 35000 Rennes Tél. 02 23 20 00 10		X	
Collèges	<b>Adoration</b> 63, rue d'Antrain 35000 Rennes - Tél. 02 23 20 00 10		X	
	<b>Anne de Bretagne</b> 15, rue Martenot 35000 Rennes - Tél. 02 99 63 19 45	X	X	X
	<b>Hautes Ourmes</b> 5, av. de Pologne 35200 Rennes - Tél. 02 99 50 44 49	X		X



« Lire, écrire, jouer, chanter une partition » La Formation Musicale permet d'entendre intérieurement une œuvre musicale, son orchestration et son interprétation. Photo © Y. Peucat

# C. DIPLÔMES

## 1 / DOMINANTE MUSICALE (INSTRUMENT ET VOIX)

### Le Brevet

Le Brevet est attribué au terme du cycle II lorsque l'élève a validé les trois Unités de Valeur (U.V.) suivantes :

- **U.V. discipline dominante** ..... fin cycle II
- **U.V. Formation Musicale** ..... fin cycle II
- **U.V. pratique collective**
  - **module « grand ensemble »**
  - **module « petit ensemble »**
  - **module « projet découverte »**

### Le Certificat d'Études Musicales

Le Certificat d'Études Musicales (C.E.M.) est attribué au terme du cycle III « formation pratique amateur » lorsque l'élève a validé les trois U.V. suivantes :

- **U.V. discipline dominante** ..... fin cycle III
- **U.V. culture musicale**
  - **Formation Musicale** ..... fin cycle II
  - **histoire de la musique** ou **analyse** ou **écriture**
- **U.V. pratique collective**
  - **module « grand ensemble »** (orchestre symphonique obligatoire)
  - **musique de chambre**

### Le Diplôme d'Études Musicales

Le Diplôme d'Études Musicales (D.E.M.) est attribué au terme du Cycle « Orientation Professionnelle » lorsque l'élève a validé les trois U.V. suivantes :

- **U.V. discipline dominante** ..... fin C.O.P.
- **U.V. culture musicale**
  - **Formation Musicale** ..... cycle III
  - **histoire de la musique**  
(parcours « écoute découverte » ou équivalence « licence musicologie »)
  - **analyse** (cycle d'études de 2 ans)
  - **mémoire sur un sujet libre** à rédiger et à soutenir en fin de parcours
- **U.V. pratique collective** ..... fin cycle III
  - **musique de chambre** (cycle d'études de 2 ans)
  - **module « grand ensemble »** (orchestre symphonique obligatoire)
  - **initiation à l'accompagnement** (obligatoire pour les pianistes)



## **2/ DOMINANTE CHORÉGRAPHIQUE**

### **Unité de Valeur technique du Certificat d'Études Chorégraphiques (C.E.C.)**

L'Unité de Valeur technique du Certificat d'Études Chorégraphiques est attribuée au terme du cycle III.

### **Unité de Valeur technique du Diplôme d'Études Chorégraphiques (D.E.C.)**

L'Unité de Valeur du Diplôme d'Études Chorégraphiques est attribuée au terme du Cycle « Orientation Professionnelle ».

## **3/ DOMINANTE THÉÂTRALE**

### **Le Certificat d'Études Théâtrales (C.E.T.)**

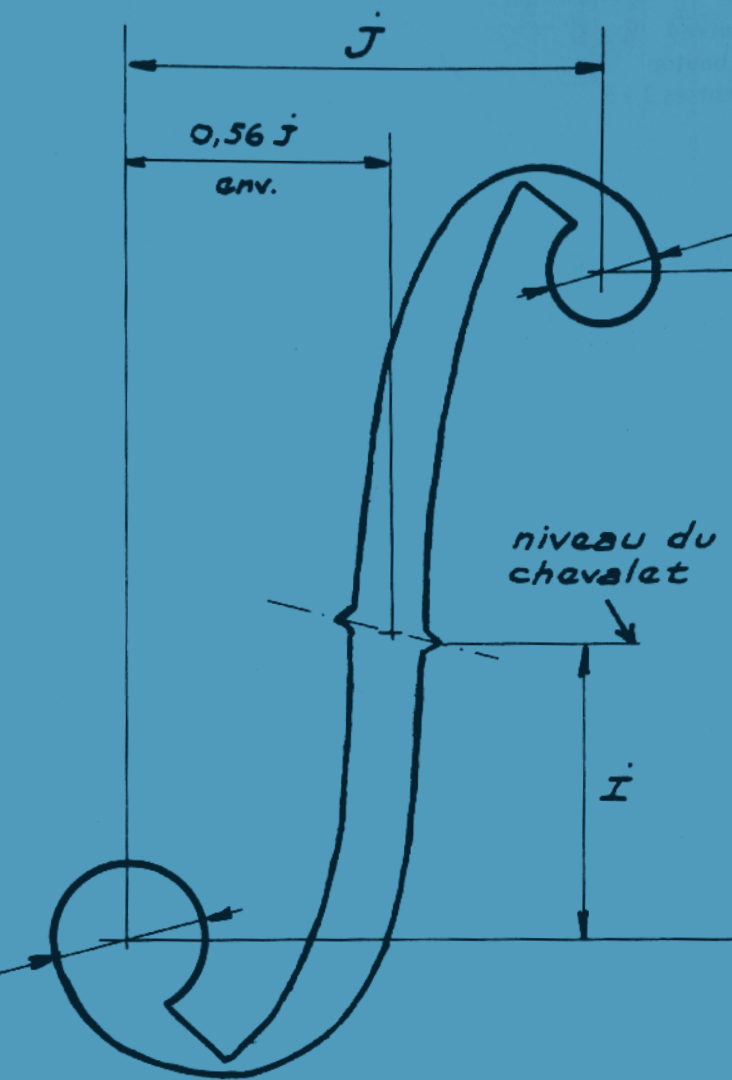
Le Certificat d'Études Théâtrales est délivré sur la base d'une évaluation continue, d'un projet personnel et d'une prestation finale présentée devant un jury constitué d'enseignants et de professionnels du théâtre.

L'élève peut se présenter au concours d'entrée du Cycle « Orientation Professionnelle ».

### **Le Diplôme d'Études Théâtrales (D.E.T.)**

Le Diplôme d'Études Théâtrales est délivré sur la base d'une validation par évaluation continue (comptant pour moitié) et d'un examen final.

Cet examen est conduit par un jury présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant et composé de personnalités extérieures reconnues pour leur compétence dans le domaine théâtral.



v	A	V
8	8.5	14
11	11.5	19

H I & J sont d  
le dessin de l'

# II. LES ÉTUDES NON DIPLOMANTES

## A. INITIATIONS

### 1/ PÉPINIÈRE MUSICALE

Elle s'adresse aux enfants de C.P. n'ayant jamais fait de musique, ni de Formation Musicale. La formation dure 1 an. Elle comprend un éveil musical (intégrant la méthode Feldenkreis à raison de 30 mn/15 jours) et une initiation instrumentale au violon, à la contrebasse ou viole de gambe. Les cours d'instruments sont individuels et/ou collectifs (3 à 4 élèves/heure)

### 2/ DÉCOUVERTE D'INSTRUMENTS

Ce parcours permet à des enfants scolarisés en CE1 de découvrir 5 à 6 instruments (liste définie en début d'année) sur 10 à 12 semaines réparties dans l'année scolaire. La formation comprend 2 cours collectifs (3 ou 4 élèves) : 1 séance de 45mn pour chaque instrument proposé et un cours hebdomadaire de Formation Musicale niveau IC1.

### 3/ DANSE

Pour les enfants de 4 à 7 ans, le cycle I peut être précédé d'une période d'initiation assurée par l'association Mouvances liée au Conservatoire par une convention de partenariat. Les cours se déroulent dans les locaux de l'association : 7, rue de la Carrière à Rennes.

### 4/ THÉÂTRE

L'initiation théâtre est réservée exclusivement aux élèves inscrits en 2<sup>nd</sup>e en section « Arts Études » au lycée Bréquigny (7, avenue Georges Graff à Rennes), dans l'objectif de passer un baccalauréat S., E.S., ou L. (2 heures hebdomadaires).

### 5/ JAZZ

Cf. fiche n°6



## B. ATELIERS

L'inscription dans chacun des ateliers cités ci-dessous est limitée à une année. Elle se fait auprès de l'enseignant lors de la réunion sur les ateliers « études non diplômantes » organisée en début d'année scolaire.

→ **Atelier « formation instrumentale »**

Année sans visée diplômante accordée aux élèves ayant au minimum le niveau de fin de cycle II. La formation comprend : une pratique collective obligatoire et un soutien de formation instrumentale de 30 mn/hebdo

→ **Atelier « entraînement régulier du danseur »** (cf. fiche n°3)

2 cours par semaine maximum

→ **Atelier « chœur Prolatio »** cf. fiche n°9

→ **Atelier « chœur de jeunes »** cf. fiche n°11

→ **Atelier « ensemble vocal féminin XX 15-25 »** cf. fiche n°10

→ **Atelier « guitare jazz »**

Cet atelier est ouvert à partir du cycle II. Il permet aux élèves d'avoir une approche de l'improvisation jazz. C'est un cours collectif qui réunit 5 personnes au maximum. Les cours ont lieu le jeudi de 18h à 19h et de 19h à 20h.

→ **Atelier improvisation**

Cet atelier propose un travail d'improvisation collective. À partir de sa propre expression et en réaction à des propositions musicales, l'élève apprend à se situer et jouer, à inventer, à développer instantanément des musiques en relation avec d'autres musiciens.

**L'apprentissage se réalise autour de quatre axes :**

- 1 - recherche et exploration de modes de jeu avec son instrument
- 2 - la prise de parole (instrumentale ou vocale), l'engagement et le placement dans des situations de jeu par rapport à certains éléments constitutifs de la musique
- 3 - jeu en groupe à partir du soundpainting (système de signes gestuels) permettant à un conducteur/chef d'orchestre de transmettre des consignes à l'orchestre en temps réel,
- 4 - l'écoute et l'analyse de ce qui est joué et d'autres extraits musicaux.



→ **Atelier « écriture »**

→ **Atelier « jazz »** cf. fiche n°6

→ **Atelier « musiques actuelles amplifiées »**

Cet atelier permet d'acquérir et/ou de consolider les bases communes à toutes les musiques actuelles amplifiées.

L'élève apprend à trouver son rôle au sein d'un groupe (pratique de l'improvisation et des relevés, concilier une approche ludique, créative et exigeante).

Cet atelier a lieu le mercredi pendant une heure minimum pour un groupe comprenant une section rythmique (batterie, basse, claviers – deux maximum, guitares électriques – deux maximum, vents – quatre maximum, vocal, etc.).

Les horaires seront définis avec l'enseignant de musiques actuelles amplifiées lors de la réunion de rentrée.

→ **Atelier « musiques traditionnelles »**

→ **Atelier « chant traditionnel »**

→ **Atelier « orchestre à cordes »**

→ **Atelier « orchestre d'harmonie »**

→ **Atelier « orchestre symphonique »**

### III. LES MODALITÉS PRATIQUES

**NB** : Le nombre d'admissions est subordonné au nombre de places disponibles. Lorsque le nombre d'élèves admissibles est supérieur à celui des possibilités d'accueil dans la discipline dominante choisie, une liste d'attente est constituée.

**NB** : Toute première année du Conservatoire est probatoire quel que soit le niveau dans lequel est admis un élève. À l'issue de cette année, la décision de la poursuite ou de l'arrêt des études au Conservatoire est prise sur avis de l'ensemble des enseignants de l'élève.



« We will baroque you » Dans le cadre de la nuit des 4 jeudis au Musée des Beaux-Arts (10 février 2011). Photo © D. Gouray

# A. CONDITIONS D'ADMISSION

## 1 / HORAIRES TRADITIONNELS

Dans toutes les disciplines, le Conservatoire organise des évaluations de niveau (cf. fiche n°2).

### Dominante instrumentale

**Débutants \*** : L'admission est soumise aux résultats des tests d'aptitude et non d'acquisition (coordination des mouvements, capacités auditives, mémorisation). L'adéquation entre l'instrument et la morphologie de l'enfant sera également vérifiée. Les candidats déclarés admis sont inscrits en 1<sup>ère</sup> année de cycle I.

**Non débutants \*** : L'admission est soumise aux résultats des tests d'entrée organisés par discipline (cf. fiche n°2). Le candidat exécute deux œuvres de son choix de style et/ou d'époque différents éventuellement suivies d'un entretien avec le jury. À l'issue de ce test le candidat retenu est convoqué à un test de Formation Musicale. Seul le candidat venant d'un CRD ou CRR est dispensé.

**Nature des tests** : lecture chantée déchiffrée, lecture rythmique déchiffrée, tests d'oreille par oral et quelques questions sur les connaissances théoriques.

### Dominante vocale

**Débutants \*** : L'admission est soumise aux résultats des tests. Le candidat doit présenter un air antique ou une mélodie simple. Les candidats déclarés admis sont inscrits en 1<sup>ère</sup> année de cycle I.

**Non débutants \*** : L'admission est soumise aux résultats des tests d'entrée (cf. fiche n°2).

- **Pour entrer en cycle I** : le candidat doit présenter un air antique ou une mélodie simple
- **Pour entrer en cycle II et III « formation pratique amateur »** : le candidat doit présenter une mélodie et/ou un court extrait d'Opéra ou d'Oratorio.
- **Pour entrer en cycle « Orientation Professionnelle »** : le candidat doit présenter une mélodie française, un lied, un air d'Opéra, un extrait d'Oratorio.

À l'issue de ce test le candidat retenu est convoqué à un test de Formation Musicale. Seul le candidat venant d'un CRD ou CRR est dispensé.

**Nature des tests** : lecture chantée déchiffrée, lecture rythmique déchiffrée, tests d'oreille par oral et quelques questions sur les connaissances théoriques.

\* cf. tableau limites d'âge



« **Evanescence** » Du latin evanesco qui veut dire « disparaître » et essentia « existence » Photo © Y. Peucat

## Dominante chorégraphique

**Débutants et non débutants\*** : l'intégration de l'élève s'effectue sur audition, organisée chaque année au mois de septembre, comprenant trois étapes :

- une présélection ;
- un stage de quatre à six cours répartis sur une dizaine de jours, moment d'orientation et de construction du « contrat » entre le postulant et l'équipe pédagogique ;
- un test final à l'issue du stage.

Sont préparés et présentés des exercices à la barre, ainsi qu'un court extrait de variation imposée. Un entretien portant sur les motivations et le projet personnel de l'élève est organisé au cours du stage.

\* cf. tableau limites d'âge

## Dominante théâtrale

**Pour entrer en cycle I** : test d'entrée sous la forme de séances de travail où les candidats se mettent en jeu collectivement et individuellement.

**Pour entrer en cycle II** : après un premier entretien d'orientation avec l'enseignant responsable du cycle les candidats participent dans l'ordre chronologique :

- à un stage préparatoire au concours d'entrée ;
- à une audition ;
- à une présentation d'une scène de 3 minutes avec un partenaire de son choix ;
- à une lecture individuelle.

→ **Pour entrer en cycle III « formation pratique amateur »** : l'entrée dans ce cycle est réservée aux élèves ayant suivi un cycle II

→ **Pour entrer en Cycle « Orientation Professionnelle »** : après un premier entretien d'orientation avec le professeur responsable du cycle, les candidats participent dans l'ordre chronologique :

- à un stage conclu par un entretien d'évaluation ;
- à une audition de scènes (le candidat présente une scène au choix d'une durée de 3 à 5 minutes) devant un jury composé d'enseignants du département et de personnalités extérieures.

## 2/ HORAIRES AMÉNAGÉS

Les demandes d'admission dans les Classes à Horaires Aménagés musique et danse sont soumises pour examen à une commission mixte, Éducation Nationale



/ Conservatoire, présidée par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant. La commission s'assure de la motivation et des capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée en examinant les dossiers des élèves dans lesquels figurent :

- **le document de liaison** prévu à cet effet pour l'entrée en 6<sup>e</sup> ;
- **les bulletins trimestriels** délivrés dans les autres établissements pour l'entrée en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ;
- **l'avis motivé des différents enseignants de l'élève**, pour les candidats déjà inscrits au Conservatoire de Rennes ;
- **les résultats des entretiens et des évaluations musicales ou chorégraphiques** organisés au préalable par le Conservatoire, pour les candidats non inscrits au Conservatoire de Rennes ;
- **les attestations de niveau musical ou chorégraphique du CRR ou CRD**, pour les candidats venant d'une classe CHAM d'une autre ville ;
- **un certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de cette discipline, pour les danseurs.

Sur l'avis de la commission, les élèves sont affectés dans l'établissement scolaire par l'Éducation Nationale. L'équilibre des effectifs entre les différentes dominantes est privilégié. Le chef d'établissement procède ensuite à leur répartition dans la classe correspondante.

### 3/ ARTS ÉTUDES

Les demandes d'admission dans les sections Arts Études musique danse ou théâtre sont soumises pour examen à une commission mixte, lycée Bréquigny/ Conservatoire, présidée par le proviseur ou son représentant. La commission interne au lycée s'assure de la motivation et des capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée en examinant les dossiers des élèves dans lesquels figurent :

- **les bulletins scolaires trimestriels de l'élève en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>** ainsi que l'avis de l'enseignant principal de la classe de 3<sup>e</sup>, pour une entrée en 2<sup>nde</sup> ;
- **les bulletins scolaires trimestriels de l'élève en 3<sup>e</sup> et 2<sup>nde</sup>**, pour une entrée en 1<sup>ère</sup> ;



- **les résultats des entretiens et des évaluations musicales/chorégraphiques/théâtrales** organisés au préalable par le Conservatoire, pour les candidats non inscrits au Conservatoire de Rennes ;
- **l'avis motivé des différents enseignants de l'élève**, pour les candidats déjà inscrits au Conservatoire de Rennes ;
- **un certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de cette discipline, pour les danseurs.

Sur l'avis de la commission interne au lycée Bréquigny, le proviseur affecte les élèves dans son établissement et procède ensuite à leur répartition dans la classe correspondante.

#### 4/ DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES DÉPARTEMENTS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES, JAZZ, DIRECTION DE CHŒUR

cf. fiches spécifiques

#### 5/ DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR L'ENTRÉE EN ATELIERS

Dans le cadre des études non diplômantes l'admission en atelier se fait sur audition des candidats organisée en début d'année scolaire et sous réserve des places disponibles.

## B. LIMITES D'ÂGE CONSEILLÉES PAR DISCIPLINE

Âge au 31 décembre de l'année scolaire en cours

Département	Discipline	Débutant	Cycle I	Cycle II	Cycle III formation pratique amateur	Cycle Orientation Professionnelle
		Minimum	maximum			
Culture Musicale	Formation Musicale	7 ans	Jeune/ adulte	<i>Pas d'âge limite conseillé</i>		
	Écriture	<i>Pas d'âge limite conseillé</i>				
	Analyse	<i>Pas d'âge limite conseillé</i>				



« **Orchestre** » Un chef d'orchestre est un musicien chargé de coordonner le jeu des instrumentistes des orchestres symphoniques, de jazz, d'harmonie ou de fanfare. Photo © Y. Peucat

Département	Discipline	Débutant	Cycle I	Cycle II	Cycle III formation pratique amateur	Cycle Orientation Professionnelle	
		Minimum	maximum				
Cordes	Alto	7 ans	10 ans	14 ans	18 ans	20 ans	
	Contrebasse	6 ans	10 ans	14 ans	18 ans	20 ans	
	Violon	6 ans	10 ans	14 ans	18 ans	20 ans	
	Violoncelle	7 ans	10 ans	14 ans	18 ans	20 ans	
Vents	Bois	Basson	7 ans	11 ans	15 ans	19 ans	20 ans
		Clarinette	8 ans	11 ans	15 ans	19 ans	20 ans
		Flûte traversière	8 ans	12 ans	15 ans	19 ans	20 ans
		Hautbois	8 ans	12 ans	15 ans	19 ans	20 ans
		Saxophone	8 ans	12 ans	15 ans	19 ans	20 ans
	Cuivres	Cor	8 ans	12 ans	15 ans	19 ans	20 ans
		Trombone	8 ans	12 ans	15 ans	19 ans	20 ans
		Trompette-cornet	8 ans	12 ans	15 ans	19 ans	20 ans
		Tuba-saxhorn	8 ans	<i>Se renseigner auprès de l'enseignant</i>			
Instruments polyphoniques	Accordéon	7 ans	10 ans	14 ans	18 ans	20 ans	
	Guitare	8 ans	12 ans	17 ans	19 ans	21 ans	
	Harpe	8 ans	11 ans	13 ans	17 ans	20 ans	
	Percussion	7 ans	11 ans	14 ans	18 ans	20 ans	
	Piano	8 ans	10 ans	14 ans	18 ans	20 ans	
Voix	Art lyrique	Fille : 17 ans Garçon : 18 ans	Fille : 22 ans Garçon : 23 ans	Fille : 24 ans Garçon : 26 ans	Fille : 27 ans Garçon : 29 ans	Fille : 28 ans Garçon : 30 ans	
	Maîtrise	7 ans	11 ans	14 ans			
Accompagnement	Accompagnement	Niveau minimum requis : début cycle III en piano et Formation Musicale					
Musique Ancienne	Basson baroque						
	Clavecin	8 ans	14 ans	18 ans	22 ans	24 ans	
	Orgue	8 ans	14 ans	18 ans	22 ans	24 ans	
	Traverso	8 ans	14 ans	18 ans	22 ans	24 ans	
	Viole de gambe	6 ans	14 ans	18 ans	22 ans	24 ans	
Musiques traditionnelles	Biniou	<i>Se renseigner auprès de l'enseignant</i>					
	Bombarde						
	Chant						

## C. TARIFS

### 1/ FRAIS DE DOSSIER

27 €

Le montant des frais de dossier est fixé annuellement par le Conseil Municipal de la ville de Rennes. Ces frais



sont attachés à l'inscription de l'élève au Conservatoire pour toute sa scolarité quel que soit le cadre dans lequel elle se déroule, de manière continue : horaires traditionnels ou horaires aménagés. Payable en une fois, ils ne peuvent en aucun cas donner droit à remboursement.

## 2/ FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils constituent la contrepartie financière forfaitaire annuelle au coût de la formation des élèves.

Ces frais sont dus en totalité pour toute année scolaire commencée. La ville de Rennes prend à sa charge les frais de scolarité des élèves inscrits en CHAMD.

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial des familles ; ils s'appliquent à tous les usagers, quel que soit le nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire et quel que soit leur lieu de résidence. Ils se déclinent comme suit :

### Grille tarifaire des frais de scolarité

		Les études diplômantes						Les études non diplômantes		
		Cursus complet				Dominante supplémentaire	Pratique de la Formation Musicale seule			
TARIF		A	B	C	D	E	F	G	H	I
		Cycle I	Cycle II	Cycle III pratique amateur année post CEM	Cycle Orientation Professionnel année post DEM	Tous niveaux	Tous niveaux	Parcours d'initiation et de sensibilisation ( <b>atelier découverte d'instruments et pépinière musicale</b> )	Ateliers	Soutien instrumental
Tranches	1	25€	179€	215€	230€	220€	50% du tarif appliqué pour un cursus complet	17€	150€	210€
	2 à 4	80€	240€	277€	296€			52€		
	5 à 7	130€	290€	334€	360€			78€		
	8	178€	315€	365€	425€			107€		
	9 à 12	309€	457€	512€	560€			186€		
	>12	420€	520€	650€	730€			252€		

Les usagers du dispositif « Sortir ! » bénéficient d'une réduction de 50 ou 70 % sur les droits d'inscription pour les cycles II et III ainsi que pour le C.O.P. (sur présentation de la carte « Sortir ! » délivrée par le CCAS, après évaluation de la situation sociale de la famille).



« Boîte à outils » L'entretien correct de toute pièce à main constitue la clé des performances et de longévité de tout instrument. Photo © Y. Peucat

## Modalités de règlement des frais de scolarité

**En une fois**, à réception de la facture courant novembre de l'année scolaire en cours.

**En trois fois**, par prélèvement automatique en décembre, janvier et février de l'année scolaire en cours (sous réserve de la signature d'une autorisation de prélèvement bancaire fournie dans les délais prescrits).

### 3/ REDEVANCE ANNUELLE POUR PRÊT D'INSTRUMENTS

#### Grille tarifaire de la mise à disposition des instruments

	TARIF 1 Plein tarif	TARIF 2 -30%	TARIF 3 -50%	TARIF 4 -70%
Instruments <b>petites mains</b>	48 €	33,60 €	24 €	14,40 €
Instruments <b>taille adulte</b>	86 €	60,20 €	43,30 €	25,80 €

Une réduction de 30%, 50% ou 70% est possible pour les bénéficiaires du dispositif « Sortir ! », selon l'évaluation de leur situation sociale établie par le CCAS.

### 4/ REDEVANCE ANNUELLE POUR PRÊT DE SALLE 27 €

## D. BOURSES ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Bourse

Une bourse du Ministère de la Culture peut être accordée aux élèves en C.O.P. et post D.E.M. du Conservatoire sous certaines conditions. Les demandes sont à effectuer auprès du secrétariat de la scolarité début janvier de l'année scolaire en cours.

### Sécurité sociale

Les élèves âgés de 16 à 28 ans (entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 30 septembre 2012) doivent justifier de leur affiliation à la Sécurité Sociale. Les élèves inscrits en C.O.P. et post D.E.M. peuvent bénéficier du statut étudiant pour être affiliés au régime de la Sécurité Sociale étudiant. Chaque début d'année scolaire, une réunion d'information est organisée.



## **E. INFORMATIONS GÉNÉRALES À DESTINATION DES PARENTS**

### **Assiduité et absences**

L'élève doit suivre l'intégralité des cours auxquels il est inscrit. Il s'engage à y assister de manière régulière, assidue et ponctuelle. L'élève absent reste sous la responsabilité de ses parents ou tuteurs. En cas d'absence de l'élève, l'accueil ou la scolarité du Conservatoire devra être informé dans les meilleurs délais par écrit ou par téléphone, mais dans tous les cas un mot d'excuse devra être remis à la scolarité. Un manque d'assiduité notoire pourra conduire à la radiation de l'élève.

### **Absences enseignants**

Elles sont affichées sur le panneau extérieur rue Hoche ainsi qu'à l'accueil. L'administration du Conservatoire s'efforce de prévenir les familles, cependant ceci n'est pas une obligation. Pendant la durée des cours, les élèves sont sous la responsabilité des enseignants du Conservatoire. En dehors des cours, ou pendant la durée d'un ou plusieurs cours annulés, les élèves sont sous leur responsabilité s'ils sont majeurs, sous celle de leurs parents ou tuteur s'ils sont mineurs.

### **Vacances scolaires**

Le calendrier des vacances scolaires est celui applicable aux collèges et lycées. Toutefois la période de fonctionnement du Conservatoire est prolongée jusqu'au samedi après les cours.

## **IV. LES CLASSES « ORCHESTRE »**

Dans le cadre de la politique municipale d'élargissement social des publics, en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Ville de Rennes a décidé d'ouvrir des classes « orchestre » sur le quartier du Blosne. Ainsi, en 2009, une première classe « orchestre » a été créée à l'école Volga, suivie de l'ouverture d'une classe en 2010 à l'école



6633

6632

6630

6631

ABREVUÉ  
MUSICALE  
S.A.M.

GRAND  
DIZIONNAIRE  
DE LA  
MUSIQUE

6634

LEVALE  
DEVANT  
PRESSE

6636

PROB. BOISSE  
SOUND

6636

PROB. BOISSE  
SOUND

6637

SCRITS  
DE  
MUSICIEN

6638

SCRITS  
DE  
MUSICIEN

Torigné. La décision de mettre en place une 3<sup>e</sup> classe « orchestre » à l'école Guillevic a été prise récemment pour la rentrée de septembre 2011. Le dispositif concerne des élèves de CE2 qui bénéficieront d'un enseignement artistique sur 3 ans (du CE2 au CM2).

Construit en partenariat avec l'Éducation Nationale, ce projet est innovant pour plusieurs raisons :

- il s'agit de permettre l'apprentissage de la musique par un contact direct avec l'instrument ;
- il privilégie l'apprentissage par la pratique collective ;
- il s'appuie sur une méthode d'apprentissage musical fondée essentiellement sur la transmission orale.

Le volume horaire d'enseignement hebdomadaire dont bénéficie chaque élève se décline comme suit sur le temps scolaire :

- séances de formation instrumentale en petits groupes (1 heure par instrument) ;
- séances d'orchestre (2 séances de 45 mn) ;
- séances d'initiation à la culture musicale (1 séance de 30 mn).

## V. LES RESSOURCES POUR LES ÉLÈVES

### A. CENTRE DE DOCUMENTATION

Il est mis à la disposition des élèves et des enseignants du Conservatoire, ainsi que des écoles de musique de la région Bretagne et des associations sous réserve d'une convention.

#### Les fonds

**19 000 partitions, 2 300 livres, 2 200 CD, 400 disques 33 tours, 15 titres de périodiques.**

Les premiers ouvrages apparaissant à l'inventaire remontent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Livres et partitions anciennes, notamment d'opéra, sont consultables. Le centre de documentation possède également un fonds de partitions de la fin du XVIII<sup>e</sup>



siècle, recensées dans le catalogue des fonds musicaux anciens conservés en Bretagne, édité par le C.O.B.B. en 1999. Un fonds consacré aux compositeurs bretons est également conservé au C.R.R. de Rennes.

## Les services

- **Accès à Internet**
- **Accès à un ordinateur pour la bureautique et les applications musicales** (logiciels Final et Sibélius).
- **Partage du catalogue en ligne** du réseau des bibliothèques de la Ville de Rennes et des Champs Libres : [www.bm-rennes.fr](http://www.bm-rennes.fr)
- **Écran de télévision pour visionnage** de documentaires et de spectacles

## Conditions de prêt

Cinq partitions et documents de type CD, livres, périodiques ou DVD pour une durée de 14 jours pour les élèves et 21 jours pour les enseignants, renouvelable une fois si les documents ne sont pas rendus en retard.

## Conditions d'accès

- **Pour les élèves du Conservatoire** : gratuit sur présentation de la carte d'élève. Pour les élèves mineurs, les parents engagent leur responsabilité concernant la dégradation ou la perte éventuelle des documents.
- **Pour les enseignants des écoles de la région Bretagne** : gratuit sur présentation d'un justificatif de leur employeur. Possibilité de prêt par correspondance.
- **Associations** en convention avec le Conservatoire.

## Règlementation des partitions

En application du code de la propriété intellectuelle, aucun élève ne devra se présenter au Conservatoire en possession d'une photocopie de musique imprimée.

## Pénalités

Remboursement forfaitaire en cas de non restitution :

- Partitions de poche et standard : 21 €
- Partitions grand format ou éditions luxueuses : 62 €
- Beaux livres : 34,20 €
- CD, livres, livres-CD : 17 €
- DVD : 34,20 €



« **Hydrométrie** » Quantité d'eau sous forme gazeuse présente dans l'air humide. Photo © Y. Peucat

## **B / MISE À DISPOSITION D'INSTRUMENTS**

En fonction des disponibilités, des instruments peuvent annuellement être mis à disposition des élèves.

La redevance, fixée par le Conseil Municipal, est payable en une fois lors du retrait de l'instrument (chèque à l'ordre du Trésor Public). La mise à disposition est limitée à deux ans pour la flûte Traverso et trois ans pour tout autre instrument. Elle est réservée prioritairement aux élèves débutants. Le bénéficiaire doit obligatoirement souscrire au préalable une police d'assurance. Le montant de toute réparation d'une quelconque détérioration constatée lors de la restitution de l'instrument sera en totalité à la charge du bénéficiaire. En cas de perte ou de vol, de destruction ou de non restitution, l'emprunteur sera contraint de remplacer l'instrument en question par un autre identique, à concurrence de la valeur précisée sur le contrat de mise à disposition. Un contrat stipulant les conditions de mise à disposition est signé par les deux parties. Pour toute demande, prenez rendez-vous auprès du gestionnaire du parc instrumental du Conservatoire.

**Attention** : toute redevance sera due en totalité en cas de non restitution dans le délai indiqué sur le contrat de mise à disposition.

## **C / UTILISATION DU LOCAL DE DÉPÔT DES INSTRUMENTS**

Un local est mis à disposition des élèves du Conservatoire souhaitant déposer leur instrument. Cependant les instruments restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

La responsabilité de la Ville de Rennes ne pourra en aucun cas être engagée en cas de détérioration ou de vol. Dès lors et de manière générale, il est vivement conseillé à tout propriétaire d'instrument de musique de souscrire à une assurance spécifique type «Tous Risques Instruments», pour que cette garantie puisse



être actionnée quel que soit le type de sinistre et le lieu où il se produit. L'absence de souscription d'une garantie spécifique par le propriétaire le conduit à devoir assumer la couverture du dommage potentiel.

## VI. ACTION CULTURELLE

Elle fait partie intégrante de l'établissement. Les élèves inscrits au Conservatoire, venus apprendre la musique, la danse ou le théâtre, ont à travers les projets d'action culturelle la possibilité de partager et de faire partager leurs émotions artistiques, de sensibiliser un large public sans cesse renouvelé et de connaître l'expérience irremplaçable de la scène, qui donne tout son sens à l'apprentissage. L'aboutissement scénique impulse un dépassement, offre une perspective concrète, permet à l'élève de ressentir à la fois l'émotion et la concentration nécessaires à une prestation publique.

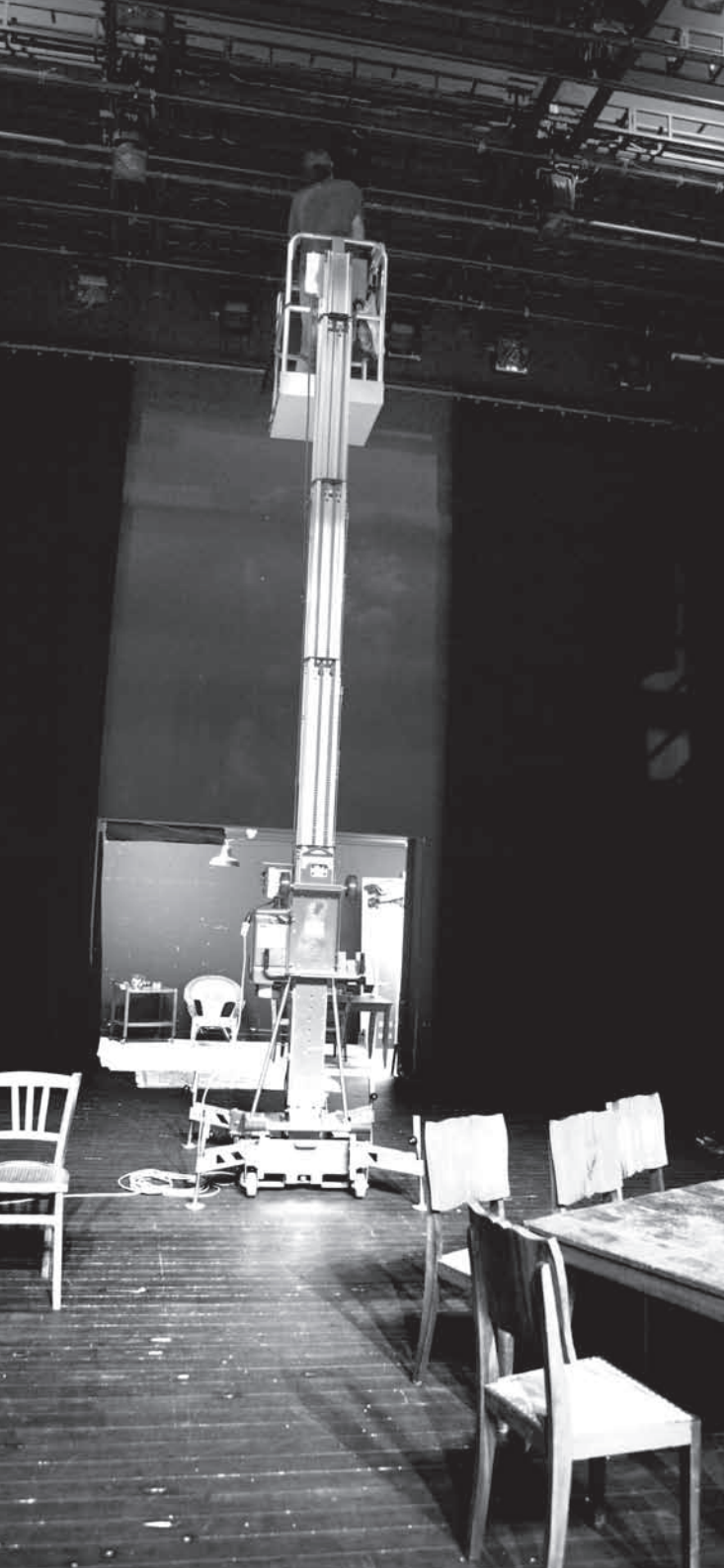
### Une mission pédagogique et artistique

L'une des missions pédagogiques du Conservatoire est aussi de former le public de demain que constituent les jeunes musiciens, danseurs et acteurs : susciter la curiosité, l'envie d'aller au spectacle, former des amateurs éclairés et passionnés. C'est toute la démarche entreprise par les enseignants du Conservatoire et le service d'action culturelle, qui construisent une saison artistique riche et variée, au carrefour de la pédagogie et de la diffusion artistique. D'octobre à juin, élèves, artistes-enseignants et artistes invités expriment leurs talents lors d'une centaine de rendez-vous publics...

### Une saison artistique riche et variée

Elle est composée de concerts et de spectacles dont environ six par an à caractère professionnel, ainsi que de nombreuses autres manifestations :

→ semaines thématiques ou de présentation d'un département



« **Régie technique** » souvent située en fond de salle, face à la scène, la régie peut aussi être éclairée en plusieurs locaux : régie-lumière, régie-son, etc. Photo © Y. Peucat

d'enseignement etc. ,

- concert de l'orchestre symphonique,
- concert de l'orchestre à cordes,
- concert de l'orchestre d'harmonie,
- spectacles du département danse,
- présentation de travaux du département théâtre,
- prestations des élèves du dispositif « Musiques à l'École »,
- récitals des étudiants en post D.E.M.

L'entrée aux concerts professionnels de la saison est gratuite pour tous les élèves du Conservatoire, sur présentation de leur carte d'élève. Les parents des élèves du Conservatoire et les parents et élèves des écoles de musique d'Ille-et-Vilaine bénéficient du tarif réduit.

## De nombreux rendez-vous réguliers

Différents rendez-vous sont proposés autour de thématiques spécifiques :

- **l'heure du Conservatoire** : certains jeudis à 18h, concerts thématiques proposés par les élèves ;
- **les auditions panachées** : certains mardis à 18h, les élèves invitent le public à partager les répertoires les plus variés ;
- **les lundis de la musique ancienne** : certains lundis à 19h ;
- **les jeunes talents jouent aux Champs Libres** : certains mardis à 19h au pôle musique de la bibliothèque, certains mercredis à 12h30 à la salle de conférence ;
- **les rendez-vous du doc** : projections de documentaires artistiques en lien avec les activités du Conservatoire ;
- **les auditions de classes.**

## Au carrefour de la pédagogie et de la diffusion artistique

D'autres rendez-vous publics et gratuits, alliant pratique artistique et enseignement, vous sont proposés tout au long de l'année : **master class, conférences, concerts-lectures, parcours écoute / découverte.**

## Une mission culturelle menée en partenariat

Cette programmation est élaborée en collaboration étroite avec de nombreux partenaires culturels et institutionnels, sur le territoire de la Ville de Rennes et de la Région.

Chaque saison, certains projets donnent lieu à des créations artistiques coproduites avec ces partenaires.

# CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE

**Comité Central Fédération**  
 11, rue de Valenciennes, 105 Paris  
 Téléphone : 12 12 12  
 Direction : 11, rue de Valenciennes, 105 Paris  
 Abonnements : 120 000 - Paris  
 120 000 - Province  
 120 000 - Étranger

**A. G. Bénédictine**, Montmartre  
 10, rue de Valenciennes, Paris 10<sup>e</sup>  
 Abonnements : 120 000 - Paris  
 120 000 - Province  
 120 000 - Étranger

ORGANE MENSUEL DES FEDERATIONS, DES SOCIÉTÉS ET DU MUSICIEN FÉDÉRE

**Congrès National et Concours de Metz**  
 les 29-30 Juin et 1<sup>er</sup> Juillet 1951  
 Bourcier de Bonnes le 25, et 17 heures 30, Gare Centrale  
 Congrès à l'Hotel de Ville (Salle de l'Opéra) le 30, à 8 heures et 19 h 30  
 Pantomimes à l'Hotel de Ville (Salle de l'Opéra)  
 Le 1<sup>er</sup> Juillet à l'Hotel de Commerce

## LES ÉCRITS SUR LA MUSIQUE

**Vincent d'Indy (Léon Vallas)**  
 par PAUL LE FLEUR

L'œuvre de Vincent d'Indy est une œuvre de grande portée humaine et sociale. Elle est le fruit d'une vie consacrée à la recherche de la vérité musicale et à la défense de la musique comme art de vivre. Ses écrits, ses œuvres, ses actions, tout est imprégné de cette conviction que la musique est le langage de l'âme et le lien qui unit les hommes à Dieu et à leur prochain.

## Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique

100 de l'Union de Catalogne 12 21, rue de Valenciennes  
 105 Paris  
 120 000 - Paris  
 120 000 - Province  
 120 000 - Étranger

## Contre vents et marées La Musique à l'École

La musique à l'école est une question qui a préoccupé de nombreux pédagogues et éducateurs. Elle est au cœur de la formation de l'enfant, de son développement intellectuel et moral. La musique est un langage universel qui transcende les frontières et les langues. Elle est un moyen de cultiver l'esprit, de développer la sensibilité et de favoriser l'intégration sociale.

## ALPHONSE LEDUC

Alphonse Leduc est un compositeur français de musique classique. Il est né le 12 mai 1865 à Paris et est mort le 22 mai 1934 à Paris. Ses œuvres sont caractérisées par une écriture raffinée et une maîtrise technique exemplaire.

## NECROLOGIE

Le 12 mai 1951, à Paris, est décédé à l'âge de 86 ans M. [Nom], ancien président de la Confédération Musicale de France. Ses obsèques ont eu lieu le 15 mai à 10 heures à l'église de la Madeleine.

## NOS VÉTÉRANS

Le 12 mai 1951, à Paris, est décédé à l'âge de 86 ans M. [Nom], ancien président de la Confédération Musicale de France. Ses obsèques ont eu lieu le 15 mai à 10 heures à l'église de la Madeleine.



## REYER INTIME

Reyer intime est un ouvrage qui explore la vie personnelle et l'œuvre d'un compositeur. Il offre un aperçu unique de son univers créatif et de ses influences.

Opéra de Rennes,  
Orchestre de Bretagne,  
ARAP (Association Régionale pour  
l'Animation du Parlement de Bretagne),  
MJC Cleunay-Antipode,  
MJC Bréquigny-Jazz à l'Ouest,  
MJC et Théâtre La Paillette,  
Musée de la Danse / CCNRB,  
Les Champs Libres,  
Théâtre de l'Aire Libre,  
Centre culturel Le Triangle,  
l'Insa,  
Cultures Electroni[K],  
Association Electro-Phone,  
Association La Contre-marche,  
Festival La Route du Rock,  
Festival Les Tombées de la Nuit,  
ATM/UBU,

Les Ateliers de Rennes -  
Biennale d'art contemporain,  
Le Tambour - Université Rennes 2,  
Le Diapason - Université Rennes 1,  
Collège Anne de Bretagne,  
Collège-Lycée de l'Assomption,  
Paroisses : Jeanne d'Arc, Notre Dame en  
St-Melaine, St-Étienne, St-Germain,  
Église Toussaint,  
Le cercle celtique de Rennes,  
Association Conservatoires de Bretagne,  
Arts Vivants en Ille-et-Vilaine,  
Spectacle Vivant en Bretagne.

Certains projets associent également  
les écoles du réseau des C.R.D. / C.R.R.  
de Bretagne.

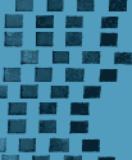
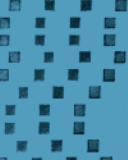
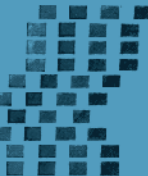
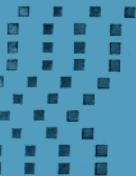
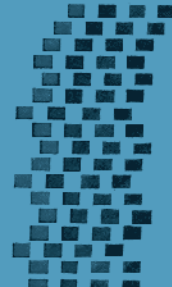
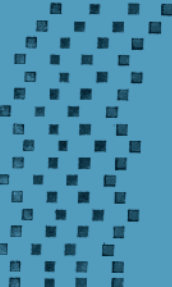
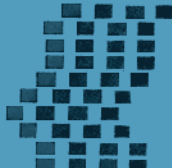
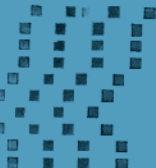
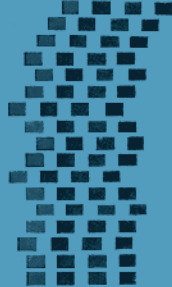
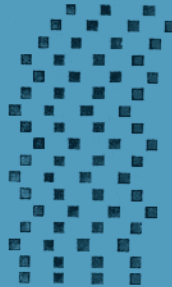
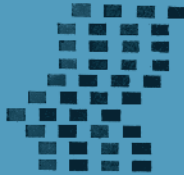
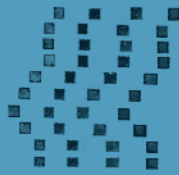
Une plaquette « Saison du Conservatoire » informe  
en début d'année scolaire des temps forts de  
la programmation annuelle.

Tous les renseignements sont en ligne sur le site Internet  
du Conservatoire : **[www.conservatoire.rennes.fr](http://www.conservatoire.rennes.fr)**  
rubrique « spectacles ».

## VII. LE DISPOSITIF MUSIQUE À L'ÉCOLE

Ce Département du Conservatoire de Rennes a été créé  
en septembre 2000. Il est constitué de sept enseignants  
et d'un responsable. Ces enseignants (les musiciens  
intervenants) ont des parcours musicaux très différents,  
allant du jazz à la musique classique en passant par  
les musiques traditionnelles.

Ils interviennent principalement dans les écoles  
élémentaires de la Ville de Rennes sur le temps  
scolaire, mais aussi dans le cadre d'ateliers  
périscolaires et hors temps scolaire.



## QUI EST LE MUSICIEN INTERVENANT ?

Le musicien intervenant est un artiste à part entière, acteur, chanteur, pédagogue diplômé qui offre aux enfants le moyen de vivre et de découvrir la musique sous toutes ses formes. Il intervient dans les classes sur un nombre de séances accordées et validées par une commission d'évaluation. Les projets musicaux construits par les équipes enseignantes des écoles demandent l'investissement du musicien intervenant, mais aussi du professeur des écoles (ou de l'équipe enseignante), qui sont chargés de faire évoluer le projet en dehors du temps d'intervention. Ce sont des projets communs que chacun doit faire vivre selon ses compétences.

## À QUEL PUBLIC SONT DESTINÉES LES INTERVENTIONS ?

Les interventions concernent le cycle 2 et le cycle 3. Les enfants des écoles peuvent ainsi bénéficier de l'intervention musicale dès la grande section et jusqu'au CM2.

**Objectifs :** développer les pratiques et les connaissances musicales dans une logique de progression et dans un but de développement et d'épanouissement personnel.

### Des pratiques musicales

Aborder des musiques et esthétiques variées à travers différentes activités :

- **vocales** (maîtrise de la voix, jeux vocaux, travail d'imitations et d'explorations vocales...) ;
- **auditives** (découverte de musiques variées, découvertes de styles, de compositeurs...) ;
- **instrumentales** (jeux instrumentaux, découvertes d'instruments et des gestes utilisés, découvertes de factures et de timbres...) ;
- **corporelles** (découverte du corps et de ses possibilités de perceptions et d'expressions, utilisation du corps comme instrument...).

### Des cultures musicales

Donner une ouverture culturelle à tout enfant quel que soit son milieu social, l'accompagner et lui donner les moyens d'élargir progressivement ses connaissances culturelles.

### Des créations musicales

Placer l'enfant dans une démarche de création tout au long du projet (créations sonores, créations instrumentales, créations vocales...).



## Des partenariats culturels et artistiques

Apporter une complémentarité au projet en le mettant en lien avec des partenaires culturels et artistiques extérieurs (intégration du projet dans une programmation, rencontre d'artistes, sorties culturelles en lien avec le projet...).

# VIII. L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

## L'A.P.E.C. contribue à :

- Améliorer les conditions d'études et de vie des élèves.
- Informer les familles et les élèves concernant le fonctionnement et les cursus du Conservatoire.

## L'A.P.E.C. contribue aussi à aider concrètement les élèves et les parents en :

- aidant financièrement les grands élèves des Cycles « Orientation Professionnelle » et post D.E.M. pour leurs stages (musique, danse ou théâtre) durant l'été ;
- développant une rubrique « petites annonces » sur son blog.

Plus généralement, l'A.P.E.C. participe à la vie culturelle du Conservatoire et contribue au niveau national à la prise en compte de la parole des usagers des conservatoires et à la réflexion sur l'évolution des études artistiques en se fédérant à la F.N.A.P.E.C. (Fédération Nationale A.P.E.C.).

Blog de l'association : [www.apec-conservatoire-rennes.org](http://www.apec-conservatoire-rennes.org)



« La leçon de piano » Le piano est un instrument de musique polyphonique à clavier de la famille des cordes frappées. Archives du Centre de documentation, photo : Y. Peucat





« Attention votre majesté, l'escalier est plein de marches » Photo © Y. Peucat